

## ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 12 mai 2025, le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté le règlement 2025-496 relatif aux usages conditionnels.
2. Le règlement ci-avant mentionné a été approuvé par la MRC d'Avignon et le certificat de conformité a été délivré le 11 juin 2025.
3. Ce règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité. Il est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon et aux dispositions du document complémentaire.
4. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville, au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, du lundi au vendredi durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

**FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 12<sup>ème</sup> JOUR DE JUIN 2025**



Antoine Audet  
Directeur général et greffier  
(Publication sur le site internet de la Ville, le 12 juin 2023)